

Aphor. 9. « Il faut observer le malade de manière à conjecturer s'il » supportera la diète jusqu'à ce que la maladie ait atteint son plus haut » degré de violence, s'il n'y succombera pas auparavant, ou si la maladie » commencera la première de céder et de défaillir. »

Aphor. 10. « Toutes les fois que la maladie est violente dès le début, » il faut sur-le-champ une diète rigoureuse. Mais, dans les cas où la » maladie ne parvient que plus tard à sa violence, c'est au moment de » cette violence, et un peu auparavant, qu'il faut être sévère. La période » qui précède veut une diète plus large, afin que le malade conserve » assez de force. »

Aphor. 11. « A l'instant des paroxysmes, l'abstinence est nécessaire ; » manger alors est chose pernicieuse... »

Aphor. 17. « Sachons si tel ou tel mange une ou deux fois par jour, » beaucoup ou peu, ou par petites portions. Il y a des concessions à faire » à la saison, au pays et à l'âge. »

Ces principes excellents, que le praticien ne doit jamais perdre de vue, on les retrouve dans le livre *Du régime des maladies aiguës*, avec d'amples développemens. Là encore, Hippocrate proclame cette vérité capitale, qu'il est aussi nuisible de nourrir trop peu que de nourrir trop. Il montre qu'une rigueur inopportune dans le régime alimentaire compromet à la fois l'intérêt du malade et l'honneur du médecin ; « car, » dit-il, « si un autre médecin ou même un homme étranger à l'art, après » avoir vu le malade, s'être informé de tout, s'avise de donner à manger » et à boire contrairement aux prescriptions antérieures, il emportera » peut-être la gloire d'avoir fait une cure éclatante, et d'avoir, pour » ainsi dire, ressuscité un mort. » (Ed. Kuhn, t. II, p. 50.) N'est-ce pas ainsi, en effet, que nous avons vu s'opérer, de nos jours, maintes cures prônées comme des miracles par l'ignorance des salons ? Lorsqu'un médecin consciencieux tombe sur un cas de ce genre, il ne dissimule pas la simplicité de son succès. Mais les homéopathes et les charlatans ne sont pas si candides ; ils escamotent la vérité sous le prestige de leurs mensongers remèdes, et le vulgaire ébahi s'empresse de payer tribut à leur règne d'un moment.

Au surplus, c'est toujours un problème très épineux, dans l'application particulière, que de fixer au juste la quantité de la nourriture du malade. Il y aurait bien, à cet égard, un guide infaillible, celui dont Hippocrate parle dans son livre *De l'ancienne médecine*, où la question qui nous occupe se trouve encore traitée : « Point de mesure, point de » balance, point de calcul, qui puisse, pour la connaissance exacte de » ce qu'il faut au corps, remplacer le sentiment que le corps même » éprouve. » (Ed. Kuhn, t. I, p. 32.) Mais ce sentiment, je ne le saisis sûrement qu'en moi-même, et non en autrui. Tel malade accuse des

besoins qu'il pense avoir, mais qu'il n'a pourtant pas ; il a faim dans la tête et non dans l'estomac, et il serait assez déraisonnable pour manger par raison. Tel autre, au contraire, sent une véritable faim ; mais il n'en dit mot, par peur de se faire mal en mangeant : il ne veut avoir de besoins que par ordre du médecin ; celui-ci doit donc le deviner, et le faire manger d'autorité. La thérapeutique générale ne peut que signaler ces écueils. Dans la pratique, la sagacité, jointe à l'expérience, réussit à les éviter.

Quant à la qualité de la nourriture qui convient aux fébricitans, il est évident qu'on doit choisir les alimens les plus légers, les plus faciles à digérer, comme les bouillons et les gelées de viande, les gelées végétales, les potages de fécule, etc., etc. C'était une préparation de ce dernier genre, une espèce de bouillie faite avec de l'orge, et connue sous le nom de *πιισάνη*, qui, dans la médecine hippocratique, formait la principale base du régime alimentaire des maladies aiguës. Galien, dans un opuscule particulier (*Περί πιισάνης*), nous apprend en détail comment se préparait cette *ptisane* ou *tisane*, dont le nom, comme on voit, n'a passé dans les langues modernes que pour prendre un tout autre sens.

G. Relativement aux boissons.

La soif plus ou moins ardente qui accompagne les maladies fébriles met le malade dans la nécessité de boire abondamment. L'élément essentiel à introduire dans l'économie, c'est l'eau : généralement, en tant qu'il ne s'agit que de ce qu'on nomme la boisson ordinaire du malade, celle qui se prend dans tout le courant de la journée, les ingrédients qu'on ajoute à l'eau sont indifférens, ou ne sont bons qu'à remplir des services accessoires ; si, par exception, la boisson ordinaire du malade devient le véhicule de médicamens actifs, ce n'est plus là un objet de thérapeutique hygiénique, mais bien véritablement une ressource pharmaceutique. Dans l'antiquité, les boissons les plus usitées pour les malades, à en juger d'après le traité *Du régime des maladies aiguës*, étaient les vins doux ou les vins vineux plus ou moins étendus d'eau, l'hydromel et l'oxymel. Hippocrate paraît avoir eu de la prédilection pour l'hydromel. « En administrant l'hydromel, » dit-il, « pour toute boisson dans ces ma- » ladies, vous aurez beaucoup de succès et peu de revers. » (*Du régime des maladies aiguës*. — Ed. Kuhn, t. II, p. 55-6.) Aujourd'hui nous prescrivons une foule de tisanes, boissons soi-disant médicamenteuses, mais qui la plupart du temps n'ont pas d'autre vertu que celle de l'eau pure. En général, ces tisanes doivent être bues chaudes en hiver, et froides en été, ainsi qu'Hippocrate le recommandait expressément à l'égard de l'oxymel (*oper. cit.* — Ed. Kuhn, t. II, p. 35).

H. Relativement à l'exonération alvine.

Il faut veiller à entretenir le ventre libre : règle extrêmement im-

portante, et qui ne sort pas du domaine de la thérapeutique hygiénique tant qu'on s'en acquitte, comme on le fait généralement en France, à l'aide de clystères simples, et non, comme dans l'usage anglais, à l'aide de médicamens eccoprotiques administrés par le haut.

I. *Relativement à ce que nous appelons la cosmétique* (79. C. 3.).

La propreté est un point capital en maladie comme en santé; et tous les soins de toilette dont l'hygiène avoue l'utilité ne doivent point être négligés. Il convient donc de nettoyer, par des lotions faites à propos et avec prudence, le visage et les mains, ainsi que tous les endroits qui se trouvent souillés d'excrétions naturelles ou morbides, ou bien d'applications médicamenteuses. La chevelure sera peignée, sauf contre-indication absolue, si ce n'est tous les jours, au moins quelquefois dans le cours d'une maladie longue: sans quoi, elle court risque d'être envahie par la vermine, et de s'agglomérer, surtout chez les femmes, en une masse inextricable. La barbe, aussi, sera peignée chez ceux qui la portent longue: autrement, elle sera faite avec le rasoir, ou du moins suffisamment raccourcie à coups de ciseaux. Les ongles seront coupés. Enfin les dents seront doucement lavées et essuyées, surtout dans les maladies où elles se revêtent d'enduits épais et fuligineux.

C'est principalement pour assurer le maintien de la propreté, et quelquefois seulement pour prévenir la froide et nuisible évaporation de la sueur, qu'il est nécessaire de changer le linge des malades, et cela, bien entendu, à intervalles convenables, aux instans opportuns et avec les précautions voulues. On a peine à concevoir que ce principe ait été méconnu à certaines époques par les médecins: c'est d'eux, pourtant, que vient le préjugé qui règne aujourd'hui parmi le peuple touchant les prétendus dangers de changer de linge, surtout à l'égard des fièvres exanthématiques, et de la petite-vérole en particulier, dans laquelle la suppuration cutanée établit l'indication spéciale et impérieuse de ce soin. Quelques voix s'élevaient bien, de loin en loin, contre l'erreur. Voici, par exemple, en quels termes, au XVI^e siècle, environ quatre-vingts ans avant Sydenham, François Vallez, médecin du roi d'Espagne Philippe II, stigmatisait cette malpropreté systématique: « C'est un » tort des médecins vulgaires que de ne pas permettre à leurs malades » de changer de chemise, ni de draps de lit, ni de se laver les mains » ou la figure, ni rien qui ait trait aux soins de toilette, encore bien » même que la maladie soit longue, comme s'il importait beaucoup de » se vautrer dans son ordure, et comme si cela n'augmentait pas la pu- » tridité. » (*Comment. in Hipp. de vict. rat. in morb. ac.* Turin, 1590, in-8°). Enfin, le bon sens a triomphé, et aujourd'hui les conseils que nous venons de donner ici sont également adoptés et mis en pratique.

J. *Relativement à l'époque des bains.*

Le bain chaud, 30° à 37° centigr. (79. C. γ.), en même temps qu'il sert à la propreté du corps, exerce aussi une influence générale sur toute l'économie: il constitue, sous ce dernier rapport, un élément important de la médication délayante et débilitante. Hippocrate le préconise, et notamment pour les personnes qui en ont l'habitude en état de santé. (*Du rég. des mal. aig.* — Ed. Kuhn, t. II, p. 61-2.) Nous nous rangeons volontiers à l'avis d'un si grand maître, en avertissant, toutefois, que le bain est soumis, selon les maladies, les personnes, les saisons, les climats, les difficultés d'exécution et de service, à maintes contre-indications qui en restreignent l'application, et qui empêchent qu'il ne devienne un moyen vraiment général de thérapeutique hygiénique.

K. *Relativement, enfin, au maintien de la chaleur animale.*

A défaut, ou même indépendamment d'une température convenable du local où le malade est placé, condition déjà signalée (A), il importe encore de se servir, au besoin, de tous les petits moyens qui sont propres à prévenir ou à écarter le froid. Réchauffer le lit avec la bassinoire, appliquer des linges chauds sur tout le corps ou sur certaines parties en cas de refroidissement général ou partiel, placer à la plante des pieds une bouteille de grès ou d'étain remplie d'eau chaude, etc.: voilà de minutieux détails sur lesquels le médecin ne doit point dédaigner de faire attention. Car ces minuties, employées à propos, sauvent autant et peut-être plus de malades que les plus sublimes moyens de l'art.

127. *Aperçu des moyens hygiéniques dans le traitement des maladies chroniques.* — Dans les maladies chroniques, l'influence des moyens hygiéniques n'est ni moins nécessaire, ni moins puissante que dans les maladies aiguës. En variant habilement ces moyens, en les appropriant avec art aux diverses circonstances, on en retire toujours de grands avantages, et quelquefois d'inespérés et merveilleux succès, dans la cure des affections les plus invétérées. Mais, par cela même que le traitement hygiénique des maladies chroniques doit essentiellement consister à remplir des indications spéciales, il n'est pas susceptible d'être réduit, comme celui des maladies aiguës, à un plan commun et uniforme. Après en avoir énoncé la nécessité et la variété, nous n'avons plus rien d'important à en dire ici sous un point de vue général. Recommander, plus rigoureusement encore que dans l'état de santé, la stricte observance des commandemens de l'hygiène, même en ce qui ne semble pas influencer directement la maladie qu'on veut guérir: c'est là sans doute une maxime universelle, mais qui, par son universalité même, est vraiment banale et inféconde.

Entreprendre un examen méthodique des conditions hygiéniques qui sont propres à favoriser la guérison des maladies chroniques, ce ne

pourrait être autre chose, au fond, qu'une succession d'excursions très variées dans le domaine de la pathologie spéciale. Ce serait, certes, une étude intéressante, mais longue à accomplir, et qui, d'ailleurs, est étrangère à la pathologie générale. Je ne ferai qu'y jeter un rapide coup d'œil, afin d'éclairer de quelques exemples la doctrine sommaire que je viens de poser.

Ainsi, c'est un point généralement reconnu, que l'influence bienfaisante et salutaire du séjour d'un climat chaud, à l'égard des malades qui viennent d'un climat tempéré ou froid, s'il s'agit de prévenir ou d'enrayer la tuberculisation pulmonaire, de guérir une affection scrofuleuse, de déraciner une syphilis invétérée.

Qui ne connaît le pouvoir de l'insolation contre la diathèse scrofuleuse ?

Quel parti ne tire-t-on pas de la gymnastique, surtout dans la médecine de l'enfance et de l'adolescence ?

Parmi les exercices mixtes, l'équitation a été vivement prônée par de célèbres praticiens comme un excellent moyen dans le traitement de la plupart des maladies chroniques. Ainsi pensait Sydenham, qui la préconisait particulièrement dans l'hyppocondrie (*Dissert. epistol. ad Guilielm. Cole*), et dans la goutte (*Tract. de podagra*). Il allait même jusqu'à dire que : « Si quelqu'un découvrait, avec volonté de le tenir » secret, un médicament aussi efficace dans cette maladie (la goutte) et » dans la plupart des maladies chroniques, que l'est l'usage constant et » assidu de l'équitation, il pourrait par là facilement acquérir de très » grandes richesses. »

Les voyages, prescrits et exécutés suivant les lumières de l'art, rendent d'éminens services aux malades à qui les faveurs de la fortune permettent cette coûteuse médecine. Car ils rémissent trois avantages principaux : changement de climat, distraction incessamment offerte à l'imagination, et enfin mouvement du corps.

Le seul choix des alimens est souvent un puissant remède. Boerhaave guérit un étudiant de Leyde, sujet à un assoupissement continu, en le réduisant pour toute nourriture à dix livres environ de cerises par jour. Je rappelle ce fait curieux, que Tissot, d'après le témoignage de l'étudiant ainsi guéri, raconte dans son traité *De febribus biliosis* (p. 48). Mais combien de faits analogues ne trouve-t-on pas dans les annales anciennes et contemporaines de la médecine ! combien n'en observe-t-on pas dans la pratique vulgaire !

Parlerai-je des vêtemens de laine en contact immédiat avec la peau, ressource si utile de nos jours ? Parlerai-je des succès que procure une persévérance méthodique dans l'emploi des bains froids, des bains chauds, des bains de vapeur ? Mais il me semble que j'en ai dit assez pour faire

dès à présent entrevoir la haute utilité et l'infinie diversité des moyens hygiéniques dans le traitement des maladies chroniques : c'était là mon seul but.

§ III. De la thérapeutique pharmaceutique.

128. *Des divers termes qui désignent l'étude des médicamens.* *Aperçu général de cette étude.* — Le système entier, complet, universel des connaissances relatives aux médicamens, voilà ce qui, à mon sens, doit s'appeler la *pharmaceutique* (*Φαρμακεία*, Cels., *loc. cit.* (120), — de *Φάρμακον*, drogue). J'emploie ainsi le mot, pris seul et substantivement, à l'exemple des anciens institutionnistes, à l'exemple de l'illustre Willis, qui a intitulé *Pharmaceutice rationalis* son livre concernant l'action des médicamens sur le corps humain. Il importe peu, après cela, de remarquer que je pourrais aussi me prévaloir de l'autorité des Quarante.

La pharmaceutique est le plus communément désignée aujourd'hui sous le nom de *matière médicale*, ou sous celui de *pharmacologie*, dans les livres et dans les cours dont elle est l'objet spécial. Pourquoi donc ne donné-je pas la préférence à l'un de ces termes, qui paraissent au premier aspect synonymes du mot dont je propose ici la réhabilitation, et qui ont l'avantage d'être plus connus, plus répandus ? C'est que ni l'un ni l'autre, après mûr examen de l'étymologie ou de l'usage, n'offre un sens précis, certain, exempt d'ambiguïté.

Matière médicale ! quelle bizarre expression, lorsqu'elle ne sert plus à désigner un objet scientifique, mais une partie de la science même ! Peu importerait, après tout, si le sens de cette expression était fixé par l'accord des auteurs. Mais il n'en est pas ainsi. Suivant les uns, la matière médicale n'embrasserait rien moins que l'hygiène et la thérapeutique tout entières. « Son but, » dit Schwilgué (*oper. cit.*, p. 45) « est » de préserver des maladies, ou d'influer sur leur cours d'une manière » avantageuse. Elle choisit ses moyens parmi tous les corps de la nature, » en faisant également usage et des êtres physiques et de ceux qui sont » du ressort des sciences morales. » Suivant les autres, la matière médicale se borne à la connaissance des médicamens et à l'art de les employer, c'est-à-dire à ce que nous nommons la pharmaceutique. D'autres, enfin, la restreignent davantage, en y supprimant la partie thérapeutique, et en n'y laissant ainsi que l'histoire physique et chimique des médicamens, seule partie que les pharmaciens soient rigoureusement tenus de connaître.

Pharmacologie est au moins un mot qui, raisonnablement, et par sa valeur naturelle, désigne la science des médicamens. Adopté sous sa forme latine par bon nombre d'auteurs depuis l'exemple de Samuel Dale, dont

le livre (*Pharmacologia, seu manuductio ad materiam medicam*. Lond. 1693, in-12. — 1^{re} édit.) obtint une grande faveur pendant plus d'un demi-siècle, et eut plusieurs éditions, ce mot, proposé en français pour la première fois, je crois, par M. Barbier d'Amiens, commence à se répandre dans l'usage commun de la littérature médicale, mais avec une fâcheuse variabilité dans l'extension de sa signification.

En effet, comme nous l'avons déjà fait entrevoir tout-à-l'heure, il y a, de par la force des choses, deux sciences concernant les médicamens, puisqu'il y a deux classes distinctes de savans qui s'en partagent l'étude. Il y a la science des pharmaciens, celle qui traite de l'histoire naturelle des médicamens, de leurs propriétés physiques et chimiques, de leurs diverses préparations et compositions; il y a ensuite la science du médecin, science complète, qui réunit au domaine du pharmacien un autre domaine, et qui, non contente de connaître les médicamens en eux-mêmes, en étudie l'action sur l'économie animale, et en approfondit l'emploi thérapeutique.

A laquelle de ces deux sciences faut-il spécialement attribuer le nom de pharmacologie? A celle du médecin, suivant M. Barbier (t. 1^{er}, p. 4). Mais il semble que l'usage, tout en adoptant ce nom, tend de plus en plus à le réserver pour celle du pharmacien.

Quoi qu'il en soit, il conviendrait, en vérité, de fixer deux mots pour distinguer constamment, dans le discours, les deux sciences, ou, si l'on aime mieux, les deux points de vue que nous venons de constater. Je propose donc, quant à moi, le langage que voici: nommons *pharmacologie* l'histoire des médicamens considérés en eux-mêmes, telle que les pharmaciens doivent la savoir; mais embrassons dans la *pharmaceutique*, ainsi que je l'ai dit en commençant, la science entière et complète des médicamens, tant sous le point de vue pharmacologique que sous le point de vue thérapeutique, telle que la réclame l'idéal du parfait médecin. C'est là le langage que j'ai tenu dans le cours dont je fus chargé, comme suppléant, en 1838, à la Faculté de médecine, cours officiellement dénommé *Cours de thérapeutique et matière médicale*, mais que, par des raisons inutiles à dire ici, j'avais réduit au champ plus que suffisamment large de la pharmaceutique.

129. *Importance des études pharmacologiques dans l'instruction médicale.* — Du langage même que je viens d'adopter (128), il ressort évidemment que, s'il y a subordination naturelle et nécessaire de la pharmacie à la médecine, il y a, d'autre part, obligation d'un laborieux cumul de connaissances pour les médecins jaloux de conserver, dans la réalité, la prééminence que la considération idéale de ce qu'ils doivent être préjuge en leur faveur. Qu'ils se gardent donc de demeurer étrangers à la pharmacologie, sous peine de tomber sous la férule des pharma-

ciens. Qu'ils se persuadent bien de ce principe, aujourd'hui trop méconnu: c'est que la pharmacologie est une introduction indispensable à la thérapeutique pharmaceutique, et que celle-ci, sans celle-là, marche en aveugle et court risque de tomber dans l'abandon. Sans une connaissance assez étendue des médicamens, on s'expose, en les prescrivant, à commettre de grossières et ridicules bévues: crainte de se compromettre ainsi, s'abstient-on de les prescrire, de les expérimenter, on se ferme assurément, pour un grand nombre de cas, la voie du succès. Car, on aura beau déclamer contre la matière médicale, toujours est-il que nous possédons déjà plusieurs médicamens d'une utilité aussi précieuse qu'incontestable. On ne peut guère se refuser à croire que la conquête de nouvelles richesses en ce genre est réservée à l'avenir. Oui, sans doute, encore aujourd'hui, Stahl pourrait dire, comme de son temps, que la matière médicale est une étable d'Augias à nettoyer; oui, dirons-nous, la pharmaceutique est encore tous les jours, et sous nos yeux, encombrée de fumier par le charlatanisme et par le faux-savoir: mais une critique éclairée doit tâcher de distinguer, à travers ce fumier, l'or de la saine expérience.

130. *Définition des médicamens.* — Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de limiter l'idée de médicament avec une entière rigueur, de sorte qu'entre la pharmacologie et certains autres départemens de l'encyclopédie médicale il n'y ait communauté de domaine en aucun point. C'est qu'en effet un médicament n'est pas tel en lui-même et d'une manière absolue, mais seulement en raison de la relation particulière que la thérapeutique sait établir entre cet agent et l'économie animale. Or, le même agent, qui, en raison d'une telle relation, mérite plus ou moins souvent le nom de médicament, peut aussi, sous d'autres points de vue et en raison d'autres usages, être poison, aliment, assaisonnement, cosmétique, etc. Tâchons, néanmoins, de déterminer, avec autant de précision que la nature des choses le permet, quel ensemble de conditions caractérise ce que l'on nomme médicament.

D'abord, le médicament est une substance matérielle; c'est un corps solide, liquide ou gazeux. Voilà une condition capitale, en vertu de laquelle il se distingue très nettement, parmi les moyens thérapeutiques, d'avec toutes les manœuvres de la chirurgie et d'avec ceux des moyens hygiéniques qui sont de nature morale, ou qui, tout en appartenant à l'ordre physique, sont purement phénoménaux, comme les divers exercices, la continence, etc.

Mais il est aussi des moyens hygiéniques qui sont substances matérielles, comme les alimens, les boissons, les assaisonnemens, etc. Et, à ce propos même, il est bon de remarquer que les anciens les réunissaient avec les médicamens en un groupe commun sous le nom de *matière de*

l'art, ἔλατ τῆς τέχνης (Galien, 4^e commentair. sur le VI^e liv. des *Epidémies*, n^o 19), *Ἰλιχὸν μέρος* (titre de la première partie des *Compilations* d'Oribase).

Or, l'utilité thérapeutique n'est pas non plus une condition qui serve à différencier absolument les médicamens d'avec les moyens hygiéniques matériels, la matière médicale proprement dite d'avec la matière hygiénique. N'avons-nous pas vu que les moyens hygiéniques sont susceptibles de rendre les plus éminens services à la thérapeutique? Les alimens et les boissons, en particulier, possèdent à un haut degré ce privilège sous la direction des médecins habiles. Indépendamment de la propriété tout hygiénique que ces substances ont de servir plus ou moins heureusement aux besoins de la nutrition, et qui, exploitée avec art, peut amener des résultats thérapeutiques, elles exercent encore, pour la plupart, une action spéciale sur tel ou tel appareil de l'économie, action véritablement comparable à celle des médicamens qu'on peut nommer tels par excellence, ou plutôt par exclusion, je veux dire ceux qui n'ont rien, absolument rien de nutritif.

En dernière analyse, qu'est-ce donc que les médicamens? ce sont, dirai-je, toutes les substances qui, étant tout-à-fait étrangères au régime de l'état de santé, ou, tout au moins, mises sous une forme étrangère à ce régime, sont appliquées à l'extérieur ou administrées à l'intérieur dans un but thérapeutique.

Après cela, y a-t-il une différence absolue entre les médicamens et les poisons, comme le croient ces gens du monde qui repoussent avec horreur l'emploi thérapeutique de toute substance qu'ils sont accoutumés à entendre qualifier de poison? Non, certainement; car la différence n'existe bien souvent que dans le point de vue sous lequel on considère les substances, et non dans les substances elles-mêmes. Sans doute, il y a bien des médicamens qui, à quelque dose qu'on les emploie, n'exercent jamais une influence vénéneuse: il y a bien aussi quelques poisons qui offrent trop de dangers pour être jamais utilisés par la thérapeutique. Mais, d'autre part, un grand nombre de poisons, employés à petite dose et dans les circonstances opportunes, deviennent des médicamens héroïques et infiniment précieux. Le domaine de la pharmacologie et celui de la toxicologie se touchent donc et se confondent même en un très grand nombre de points; et, certes, c'est à l'avantage de la thérapeutique pharmaceutique, pour laquelle la toxicologie est un foyer de lumière et une source de puissance.

131. Coup d'œil général sur l'action des médicamens.

A. Relativement au mode suivant lequel les médicamens influent sur la maladie, il importe de distinguer l'action physiologique, et l'action curative ou thérapeutique.

a. L'action physiologique est celle que le médicament exerce manifestement sur l'organisation et sur les fonctions de l'économie, malade ou non, action qui révèle véritablement une propriété spéciale: telle est, par exemple, l'action émolliente, ou l'action stimulante, ou l'action purgative, etc.

6. L'action curative ou thérapeutique ne consiste, pour le plus grand nombre des cas, que dans un effet secondaire, qui succède aux effets immédiats de la propriété physiologique des médicamens. Ainsi, pour combattre une hydropisie, on administre un purgatif énergique: la purgation est l'effet physiologique et immédiat; la guérison de l'hydropisie, voilà l'effet secondaire, qui peut survenir consécutivement à la résorption sollicitée par d'abondantes évacuations. Autre exemple: on applique un vésicatoire contre une phlegmasie interne: la peau s'irrite et s'enflamme, voilà l'effet physiologique; la résolution de la phlegmasie interne a lieu d'être espérée comme effet secondaire, en vertu de la révulsion, cette médication qui sera plus bas l'objet d'un paragraphe spécial. Dans toutes les circonstances analogues, tandis que l'action physiologique des médicamens est à peu près constante, ne subit que peu d'exceptions absolues et se nuance seulement de variations accessoires, il n'y a, au contraire, rien de plus essentiellement variable, rien de plus incertain que l'action thérapeutique, et cela à cause des conditions très diverses dans lesquelles se trouve l'économie pour réagir consécutivement à l'action physiologique (121. B.).—D'un autre côté, il y a des cas où nous ne pouvons ni ne devons, en tant que nous restons dans les données de l'observation, considérer l'action curative comme secondaire, comme consécutive aux effets immédiats de la propriété physiologique du médicament, mais où ce médicament a pour effet immédiat et direct, aux yeux de l'observateur, la guérison même de la maladie. C'est le cas des médicamens dits *spécifiques*, chez lesquels force est bien d'admettre, dans l'état actuel de la science, une propriété thérapeutique, qui ne se manifeste que lorsque l'économie est atteinte de telle maladie, et qui ne peut sans vaines subtilités être attribuée à une propriété physiologique déterminée. Non, quoi qu'en disent certains auteurs, le quinquina ne guérit pas la fièvre intermittente parce qu'il est tonique, pas plus que le mercure ne guérit la syphilis en vertu de son action sialagogue. Ce qu'il faut dire tout simplement, c'est que le quinquina est fébrifuge, et que le mercure est antisiphilitique. Les spécifiques ont droit à former une classe à part dans la pharmacentique. C'est, à mon sens, une faute capitale que de méconnaître ce droit. Nier les spécifiques par cela seul qu'ils ne guérissent pas constamment, parce qu'ils échouent quelquefois, c'est oublier que, tout en s'attaquant directement au principe essentiel du mal, ils ne peuvent, pas plus que tous les autres moyens thérapeu-

tiques, opérer la cure sans l'intervention de la force médicatrice : et il serait absurde de supposer que cette intervention ne dût jamais leur manquer.

B. Relativement au mode suivant lequel le médicament agit sur les organes, nous devons reconnaître les deux catégories que voici : 1° action du médicament sur les organes avec lesquels on le met en contact, ou, tout au plus, sur les organes immédiatement contigus; 2° action du médicament sur les organes éloignés du point où il est appliqué.

α. Le premier mode d'action, qu'il faut nommer *action locale*, appartient aux émolliens, aux astringens et aux irritans. Cette action, le médicament l'exerce indistinctement sur la région quelconque où il est appliqué. S'il y a tel organe où cette action vient à constituer une médication spéciale (123. B. γ.), cela tient à la nature même et à la fonction de l'organe, plutôt qu'à une propriété spéciale du médicament : c'est ainsi, par exemple, que les irritans, appliqués à la muqueuse nasale, deviennent sternutatoires; mâchés, deviennent sialagogues. Quelquefois l'action locale du médicament se propage aux tissus environnans ou sous-jacens, par voie de contiguïté : ainsi un cataplasme émollient, appliqué sur la peau, étend son action jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané, et même plus loin encore : l'action s'étend, il est vrai, au-delà de l'application du médicament, mais sans discontinuité, et en restant essentiellement la même, toujours émolliente, astringente ou irritante.

β. Le deuxième mode d'action, *action opérée à distance du lieu d'application*, a deux manières de s'accomplir, savoir : par absorption ou par sympathie.

1° Dans le cas d'*absorption*, les médicamens ou leurs principes actifs, étant charriés par les voies circulatoires dans l'économie tout entière, vont agir par un contact direct avec tel ou tel organe, qu'ils sont destinés à influencer en vertu de leur propriété spécifique. C'est encore là quelque chose d'occulte et de mystérieux que cette influence toute particulière, et pour ainsi dire élective, de tel médicament sur tel organe. Il y a des spécifiques pour les organes, *specifica organorum*, comme disaient nos devanciers, par opposition aux spécifiques pour les maladies, *specifica morborum*. Ainsi, par exemple, l'opium agit sur le cerveau, la strychnine sur la moelle épinière, le mercure sur l'appareil salivaire, la digitale sur le cœur, par quelque voie que ces médicamens soient introduits dans l'économie : par la peau à l'aide des frictions (*Méthode iatraleptique*, — ἱατρολειπτική, Plin., l. XXIX, c. 4. — de ἱατρῆς, médecin, et ἀλείφω, j'oins), ou bien sur un point dénudé (*Méthode endermique*, Lemberg aîné); par une surface muqueuse à l'aide de boissons, de lavemens, etc.; ou bien, enfin, par injection dans les veines. L'absorption pourra être plus ou moins facile, plus ou moins

rapide par telle ou telle voie; mais, pourvu qu'elle ait lieu, les mêmes effets se manifesteront.

2° L'action par *sympathie* est peut être plus obscure encore, mais non moins réelle que celle par absorption. A l'égard de celle-ci, on suit au moins le médicament jusqu'à l'organe influencé. Celle-là, au contraire, se produit dans un organe plus ou moins éloigné de la région directement médicamentée, sans que le médicament même pénètre au-delà de cette région; elle ne peut donc être conçue que comme une réaction que les lois de l'organisme déterminent consécutivement à l'action locale du médicament. En pharmaceutique, comme en physiologie pathologique (49. B. — et 97. D. ε.), la sympathie est un mot qui représente une relation inexplicable, mais manifeste, entre certains phénomènes de l'économie. C'est par sympathie que les irritans, appliqués à la pituitaire, deviennent sternutatoires; le médicament, certes, ne va pas au-delà de la surface de cette membrane, mais c'est une loi vitale que les puissances respiratrices déterminent éternellement consécutivement à l'irritation de la pituitaire. La révulsion, dont nous allons nous occuper, rentre aussi dans le domaine de la sympathie.

C'est encore par l'absorption ou par la sympathie qu'on doit se rendre compte de ce que certains médicamens influencent non seulement un organe éloigné, mais l'économie tout entière, et deviennent ainsi des agens de médication générale (123. B. ε.).

SAUVAGES. *Dissertation sur les médicamens qui affectent certaines parties du corps humain, plutôt que d'autres, et sur la cause de cet effet.* Montpellier, 1752, in-4°.

LEMBERT. *Essai sur la méthode endermique.* Paris, 1828, in-8°.

C. Relativement, enfin, à la nature même de l'action des médicamens, il faut distinguer trois cas : cette action peut être 1° physique ou mécanique, 2° chimique, 3° vitale.

α. C'est par une *action physique*, c'est d'une façon purement mécanique, que les médicamens dits absorbans externes, comme la poudre d'iris ou de lycopode, etc., privent certaines parties d'une humidité nuisible; que les dentifrices enlèvent le tartre; etc.

β. C'est par une *action chimique* que les escarotiques désorganisent les tissus, que les bi-carbonates alcalins guérissent la gravelle.

γ. Force est bien, au contraire, de nommer *action vitale* celle qui ne peut être ramenée ni aux lois de la physique ni aux lois de la chimie, mais qui dépend complètement des lois de la vie. Et c'est là même le cas du plus grand nombre des médicamens : d'où l'adage *Medicamentum non agit in cadaver*, adage sans doute trop absolu, puisqu'il exclurait

de la pharmacologie certaines substances très utiles, dont l'action, purement physique ou chimique, peut s'exercer sur le cadavre comme sur l'économie vivante; mais toujours est-il que cela est parfaitement vrai en règle générale, et que les exceptions sont en très petite proportion.

132. *Classification pratique des médicaments.* — Dans l'étude de la pharmacologie, il y a inconvénient notable à examiner les médicaments un à un suivant la liste qui nous en est donnée soit par l'ordre alphabétique, soit même par l'histoire naturelle ou la chimie. C'est là, sous le point de vue thérapeutique, un pêle-mêle obscur, un informe chaos. Ce qui est rationnel, ce qui est éminemment utile pour la pratique, c'est de diviser toute la matière médicale en classes et en ordres qui reposent sur la considération de l'action physiologique ou thérapeutique (131. A.) des médicaments. Comment, en effet, le praticien procède-t-il? L'indication à remplir, la médication à opérer, voilà ce qu'il doit d'abord reconnaître pour en venir à la prescription du médicament. Il se propose pour but la destruction d'animaux parasites, la production d'une irritation révulsive, la stimulation générale de l'économie, la purgation, etc.; et il demande, en conséquence, à la pharmacologie de grouper des médicaments qui soient aptes à déterminer tel ou tel effet, et parmi lesquels il puisse promptement faire le choix le mieux approprié à chaque cas particulier. En un mot, l'histoire des agens pharmaceutiques n'est véritablement médicale qu'autant qu'elle est placée, en ce qui touche à la classification primaire et même secondaire, sous la dépendance de l'étude des médications qui peuvent avoir lieu en vertu des propriétés physiologiques ou thérapeutiques de ces agens, et que, dans l'intérêt d'une plus grande précision, j'ai proposé de nommer *Médicamentations* (Requin, *Des purgatifs et de leurs principales applications*. Thèse de concours. Paris, 1839, in-8°. — Pages 9-10.).

Remarquons bien, au surplus, que, dans cette classification des médicaments au point de vue de leur action sur l'économie, il faut se fonder uniquement sur la considération de leurs effets sensibles, observables, incontestables, et non sur la supposition de quelque opération qui ne tombe pas sous les sens, de quelque mécanisme invisible qui ne soit admis que par induction.

C'est d'après de tels principes que, dans mon cours de thérapeutique, je distribuai tous les médicaments sous les sept chefs ou classes que voici: 1° *médicamentations parasitocides*, 2° *médicamentations spécifiques*, 3° *médicamentations physiques*, 4° *médicamentations chimiques*, 5° *médicamentations vitales-locales*, 6° *médicamentations vitales-générales*, 7° enfin, *médicamentations vitales-spéciales* (Requin, *loc. cit.*). Cette classification, je l'expose et je la conserve ici, parce que je ne travaillai à l'établir que faute d'être satisfait de celles des thérapeutistes

les plus accrédités, parce qu'encore aujourd'hui, comme alors, je la crois en conscience (n'est-ce qu'un naïf amour-propre d'auteur?) la meilleure, ou plus modestement, si l'on aime mieux, la moins mauvaise de toutes. C'est elle qui me sert de boussole dans ma pratique particulière: c'est donc à elle que je m'en référerai dans le courant de la pathologie spéciale.

Bien entendu que, dans le rapide aperçu qui va suivre, je ne puis ni ne dois signaler que les médicaments le plus véritablement utiles et le plus généralement employés.

A. *Médicamentations parasitocides*: c'est-à-dire qui tuent les animaux parasites. On me pardonnera encore ici, j'espère, la nouveauté du mot par lequel je qualifie cette première classe de *médicamentations*; tant il me semble que le rapprochement d'où je compose cette classe est on ne peut plus naturel! J'y réunis les trois ordres de médicaments que voici: les *anti-pédiculaires*, les *anti-psoriques* et les *anthelminthiques*.

α. Les *anti-pédiculaires* servent à détruire les insectes du genre *pediculus*. On emploie le plus ordinairement, dans ce but, la pommade mercurielle simple, vulgairement onguent gris, ou bien encore une pommade faite avec 4 à 6 grammes de précipité rouge (oxyde rouge de mercure) sur 30 grammes d'axonge.

β. Les *anti-psoriques* guérissent la gale en faisant périr, en empoisonnant les acarus qui la causent et l'entretiennent; voilà pourquoi on les nomme encore *acaro-toxiques*. Le soufre et les sulfures alcalins ont, surtout, une vieille et légitime réputation en ce genre; mais il est encore bien d'autres médicaments qui se montrent doués de la même puissance, ainsi que nous le verrons dans l'histoire de la gale.

γ. Les *anthelminthiques* ou *vermicides* détruisent les helminthes, ces hôtes souvent incommodes, et quelquefois dangereux, de l'intérieur du corps. Contre les parasites les plus communs du tube intestinal, on administre la mousse de Corse, le semen-contra, la rhubarbe, la camomille, la tanaisie, l'absinthe, le calomel (proto-chlorure de mercure), etc. Il faut particulièrement signaler, à titre de *téniotoxiques*, l'écorce de racine de grenadier et la racine de fougère mâle.

B. *Médicamentations spécifiques* (131. A. 6): ou, comme j'ai proposé de les nommer (*loc. cit.*), *nosocratiques* (de *κρατία*, je maîtrise), vu qu'elles possèdent, à n'en juger du moins que dans les limites de la pure et saine observation, le pouvoir de modifier et de vaincre directement l'état pathologique, le principe morbifique qui gît au plus profond de l'économie et qui cause tout le désordre. Ce pouvoir thérapeutique, les spécifiques ne l'ont que contre tel ou tel genre d'affection, et ils ne se révèlent pour ce qu'ils sont qu'en présence du mal même; ils ne sauraient être ni reconnus *à priori*, ni expliqués *à posteriori* par la seule